



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTÉS DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à une prestation de maîtrise d'œuvre pour des travaux de
réaménagement du bar du restaurant du Club House
du golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station touristique de Moliets et ses avenants,

VU le bon de commande n° 9 relatif aux travaux de réfection de la façade Est et à la mise en conformité et sécurité de différentes installations du golf de Moliets, et son avenant,

VU la proposition de la SATEL en date du 13 février 2023,

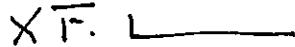
DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de maîtrise d'œuvre présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire :** Groupement SAS IS ARCHITECTE (mandataire) – BETEL – GESTION COORDINATION INFORMATIQUE dont le siège du mandataire est situé 1245 avenue de la Résistance – 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
 - **Missions confiées :** Missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réaménagement du bar du restaurant du Club House
 - **Montant :**
 - **Mission de base EDL-AVP-PRO-ACT-VISA-DET-AOR :** 7 800,00 € HT,
soit 13 % du montant des travaux estimé à 60 000 € HT ;
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier au groupement titulaire.

1 MAR. 2023

Fait à Mont-de-Marsan, le

Le Président du Syndicat Mixte,



Xavier FORTINON